



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 14 AVRIL 2022 – 18H30

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents : 10
Nombre de votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, le Comité Syndical dûment convoqué (date de la convocation le 07 avril 2022), s'est réuni à 18 h30 en session ordinaire au siège du Syndicat du Moron, sous la vice-présidence de Monsieur Raymond Rodriguez.

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS

PRÉSENTS : Madame MONSEIGNE.
Messieurs LAVEUF, SUBERVILLE.
POUVOIRS : Monsieur JOLY donne pouvoir à Monsieur RODRIGUEZ.
ABSENTS - EXCUSÉS : Messieurs MARTIAL, POTIER.
ABSENTS : Madame DOUCET.
Messieurs BLANC, GRAVINO.

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRÉSENTS : Messieurs DUEZ, ROBIN, RODRIGUEZ.
POUVOIRS :
ABSENTS - EXCUSÉS : Madame PICQ.
ABSENTS : Messieurs GAYRARD.

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRÉSENTS : Messieurs, BUSQUET, JOYÉ, SOULIGNAC.
POUVOIR :
ABSENTS - EXCUSÉS : Messieurs BESSE, CAVARD.
ABSENTS :

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS

PRÉSENTS : Madame REGIS.
Monsieur BAYARD.
POUVOIR :
ABSENTS - EXCUSÉS :

Le Président ne pouvant présider la séance pour des raisons de santé et conformément aux articles L.2122-17 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance est présidée par le 1^{er} Vice-Président, monsieur Raymond Rodriguez.

Le quorum étant atteint, le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance à 18H30. Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil syndical du 10 février, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Célia Monseigne

Ordre du jour :

1- Rapport n° 2022-12 Compte de gestion 2021

Annexe 1 n° 2022-12 Compte de gestion 2021

2- Rapport n° 2022-13 Compte administratif 2021

Annexe 2 rapport 2022-13 Compte administratif
2021

3- Rapport n° 2022-14 Affectation du résultat 2021

4- Rapport n° 2022-15 Convention de financement dans le cadre du projet :

" Programme d'actions multi partenarial pour la restauration et la valorisation du paysage hydrologique - Accompagnement sur l'expertise agroécologique et la restauration de zones humides " entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et le Syndicat Mixte du Forum des Marais Atlantiques

Annexe 4 rapport 2022-15 Convention

5- Rapport n° 2022-16 Convention de partenariat pour le projet : " De la Seugne au Moron :

Confirmer la présence de la Cistude d'Europe, pour préfigurer la reconnexion de populations interdépartementales - Acte 2" (avril 2022 - mars 2023)

Annexe 5 n° 2022-16 Convention

6- Rapport n° 2022-17 Plan de financement " Sorties Grand-Public - 2022"

7- Rapport n° 2022-18 Convention de partenariat avec l'association ARGIOPE pour le projet : " Sorties Grand-Public - 2022 "

Annexe 7 n° 2022-18 Convention

8- Rapport n° 2022-19 Élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion des Bassins

Versants de la Virvée et Renaudière avec DIG : Plan de financement complémentaire à la délibération n° 2121-20 du 10 juin 2021

9- Rapport n° 2022-20 Convention de financement dans le cadre du projet : " Restauration des Zones Humides de l'entente pour l'Eau 2021-2024"

Annexe 9 n° 2022-20 Convention

10- Rapport n° 2022-21 Convention de financement dans le cadre du projet :

" Programme d'actions multi partenarial pour la restauration et la valorisation du paysage hydrologique - Accompagnement à des suivis de la biodiversité (faune et flore) et à la sécurisation foncière de zones humides sur des secteurs porteurs d'enjeux écologiques "entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Annexe 10 n° 2022-21 Convention

Le 1^{er} Vice-Président propose au Conseil syndical d'ajouter les points 9 et 10 à l'ordre du jour relatifs à deux projets de convention de financement dans le cadre de la démarche : " Restauration des Zones Humides de l'entente pour l'Eau 2021-2024".

L'ensemble des conseillers syndicaux approuve l'ajout des deux points supplémentaires.

1- Rapport n° 2022-12 Compte de gestion 2021

Le 1er Vice-Président présente le compte de gestion 2021.

Il annonce en section de fonctionnement des dépenses à hauteur de 595 432.91 euros, des recettes à hauteur de 765 463.47 euros et un résultat de l'exercice à 170 030.56 euros.

Il annonce en section d'investissement des dépenses à hauteur de 129 049.88 euros, des recettes à hauteur de 191 532.45 euros et un résultat de l'exercice à 181 792.26 euros.

Le 1^{er} Vice-Président demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

2- Rapport n° 2022-13 Compte administratif 2021

Le 1er Vice-Président expose que l'approbation du compte administratif 2021 doit s'effectuer sous la présidence du doyen d'âge et en l'absence du Président.

Monsieur Duez, doyen d'âge de l'assemblée présente le compte administratif 2021.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	595 432.91 €	129 049.88 €
Recettes	765 463.47 €	191 532.45 €
Résultat de l'exercice	170 030.56 €	62 482.57 €
Excédent de la clôture	238 795.04 €	181 792.26 €

Monsieur Duez propose de passer au vote.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

3- Rapport n° 2022-14 Affectation du résultat 2021

Le 1er Vice-Président présente l'affectation du résultat 2021.

Il annonce en recettes de la section de fonctionnement un excédent reporté de 238 795.04 €.

Il annonce en recettes de la section d'investissement un excédent reporté de 181 792.26 €.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

4- Rapport n° 2022-15 Convention de financement dans le cadre du projet :

" Programme d'actions multi partenarial pour la restauration et la valorisation du paysage hydrologique - Accompagnement sur l'expertise agroécologique et la restauration de zones humides " entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et le Syndicat Mixte du Forum des Marais Atlantiques.

Le 1er Vice-Président expose les contours de la convention de financement et du contexte dans laquelle elle s'inscrit.

Il précise que le partenariat avec le Forum des marais atlantique repose sur le projet relatif à l'appel à projet « restauration des zones humides » dont le Syndicat est lauréat.

La présente convention vise à formaliser le partenariat financier dans le cadre de l'appel à projets.

Le Directeur précise que le budget global des missions conduites par le Forum des marais atlantiques est évalué sur la période 2021-2024 à 13 250.00 €.

M. Laveuf demande si ce projet est en lien avec l'étude menée par le SMIDDEST sur la délimitation des têtes de bassin versant.

Le Directeur répond qu'il n'y a pas de lien direct entre les deux projets puisque la présente convention vise un accompagnement technique du Forum des marais atlantiques dans le cadre de projet concret de restauration de zones humides.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet de conventionnement avec le Forum des marais atlantiques.

5- Rapport n° 2022-16 Convention de partenariat pour le projet : " De la Seugne au Moron : Confirmer la présence de la Cistude d'Europe, pour préfigurer la reconnexion de populations interdépartementales - Acte 2" (avril 2022 - mars 2023)

Le 1er Vice-Président expose le projet de partenariat avec 3 autres sites Natura 2000 pour préfigurer la reconnexion de populations interdépartementales.

Il précise que ce projet est la suite d'un précédent projet qui visait à identifier des populations de Cistudes d'Europe sur le territoire d'intervention du Syndicat.

Le 1er Vice-Président explique la nécessité pour une espèce telle que la Cistude de pouvoir maintenir un brassage génétique afin que la population soit stable et viable dans le temps.

Il précise également que ce suivi consistera à disposer des balises GPS sur des individus afin de pouvoir étudier leurs déplacements et par conséquent les possibilités de connexion entre populations.

M. Joyé signale la présence d'une population identifiée sur une tourbière à Donnezac.

M. Duez signale également une observation faite sur Saint-Paul.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet.

6- Rapport n° 2022-17 Plan de financement " Sorties Grand-Public - 2022"

Le 1er Vice-Président explique que le présent plan de financement a pour objectifs la mise en place d'une série de 10 sorties grand public sur diverses thématiques naturalistes.

Il détaille le plan de financement s'élevant à un total de 4 080.00 € et précise que la part d'autofinancement s'élèverait à 816.00 €, soit 20% du plan de financement.

Le Directeur précise que le projet se fera en étroite collaboration avec l'association naturaliste « Argiope » qui animera une partie des animations.

Mme Monseigne demande s'il est possible d'adresser aux secrétariats des mairies le programme des animations.

Le Directeur prend note et répond favorablement à la demande.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

7- Rapport n° 2022-18 Convention de partenariat avec l'association ARGIOPE pour le projet : " Sorties Grand-Public - 2022 "

Le 1er Vice-Président explique que dans la continuité du point précédent, il est nécessaire de délibérer sur le projet de conventionnement avec l'association Argiope.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet de conventionnement.

8- Rapport n° 2022-19 Élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants de la Virvée et Renaudière avec DIG : Plan de financement complémentaire à la délibération n° 2121-20 du 10 juin 2021

Le 1er Vice-Président propose au conseil syndical de délibérer pour une demande de financement complémentaire relative au Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Virvée et de la Renaudière dont le marché a été notifié et le coût est supérieur au prévisionnel.

Le Directeur explique que le surcoût du PPG est lié à une évolution du contenu du PPG qui intègre désormais des suivis de la qualité des eaux et des inventaires sur la Faune et la Flore permettant de dresser un diagnostic plus complet et d'établir une programmation d'actions plus cohérente.

Le 1er Vice-Président indique que le montant du plan de financement complémentaire s'élève à 31 196.41 € HT.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le plan de financement complémentaire.

9- Rapport n° 2022-20 Convention de financement dans le cadre du projet : " Restauration des Zones Humides de l'entente pour l'Eau 2021-2024"

Le 1er Vice-Président indique que ce projet est similaire à celui présenté au rapport 4 puisqu'il s'agit d'un projet de conventionnement avec l'université de Bordeaux dans le cadre d'un projet mené au titre de l'appel à projets « restauration des zones humides » dont le Syndicat est lauréat.

L'appel à projets « restauration des zones humides » regroupe un consortium de partenaires techniques et scientifiques permettant d'évaluer les projets de restauration sous différents angles.

Le Directeur complète et précise que l'accompagnement de l'université de Bordeaux porte sur les volets hydrologiques notamment de la relation entre les nappes souterraines et les zones humides de surface ainsi que sur les capacités auto-épuratoires des zones humides en matière de pesticides.

Mme Monseigne demande quel sera le rôle de chaque partenaire dans le cadre de l'appel à projets ?

Le Directeur répond que l'accompagnement de l'université de Bordeaux porte ainsi sur les enjeux hydrologiques et de qualité des eaux, que le Forum des Marais porte un appui sur le volet expertise et que le Conservatoire des espaces naturels interviendra sur les suivis écologiques (Faune et Flore).

Il précise également que l'ensemble des suivis vise à démontrer les gains liés à la restauration de zones humides au niveau local par des suivis complets de sortes à pouvoir multiplier les initiatives de restauration.

Le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet de conventionnement.

10- Rapport n° 2022-21 Convention de financement dans le cadre du projet :

" Programme d'actions multi partenarial pour la restauration et la valorisation du paysage hydrologique - Accompagnement à des suivis de la biodiversité (faune et flore) et à la sécurisation foncière de zones humides sur des secteurs porteurs d'enjeux écologiques "entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Le 1er Vice-Président indique que le projet de conventionnement avec le CEN s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projets « restauration des zones humides » sur le volet des suivis écologiques comme a pu l'indiquer le Directeur.

Le sujet ayant fait l'objet de nombreux échanges, le 1er Vice-Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet de conventionnement.

Informations diverses :

Le Directeur énonce une série d'informations :

- ✓ Réflexion pour la mise en œuvre d'un programme d'ateliers sur les thématiques Eau et Biodiversité à destination des élus (une stagiaire travaille sur le sujet)
- ✓ Participation à un atelier de la région pour la définition d'une feuille de route relative au végétal sauvage d'origine locale

- ✓ Notification du marché relatif au programme de suivi de la qualité de l'eau 2022
 - Marché notifié à Eurofins
- ✓ Lancement de l'inventaire des zones humides sur le secteur 4 (Gadeau, Brias-Maransin et Saugeron)
- ✓ Réalisation d'un atelier de concertation à Saint-Vivien pour la compréhension des assecs sur le Moron
- ✓ Lancement du PPG de la Virvée et Renaudière
- ✓ Recrutement pour le poste de chargé de mission Natura 2000/ plans de gestion
 - Maria Arango retenue pour le poste : prise de fonction au 02 mai
- ✓ Réflexion pour abonnement à WEKA édition pour disposer d'une veille technique et juridique
- ✓ Inventaire du petit patrimoine hydraulique
 - Accélération de la phase restauration
 - Lancement d'un appel à candidatures auprès des communes (courant mai)
- ✓ Départ en retraite d'un agent de la régie
- ✓ Restauration de la continuité écologique lorsqu'il s'agit de pont
 - Le Directeur indique que lorsqu'il y a restauration de la continuité écologique, l'AEAG peut participer financièrement au remplacement de pont par une mesure d'accompagnement plafonnée à deux fois le coût de l'effacement.

L'ordre du jour étant épuisé, le 1er Vice-Président clôture la séance à 19H45.